

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 17</p> <p><b>Quorum atteint</b></p> <p><u>date de convocation :</u> 03 mai 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 03 mai 2024</p>	<p><b>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE</b> le 13 du mois de <b>mai</b> à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. <b>VASSY Jean-Louis</b>, Maire, en présence des conseillers : <b>BARRIER</b> Marie-Agnès, <b>BESSON</b> Isabelle, <b>CHARVAT</b> Patrick, <b>CLET</b> Benjamin, <b>DUC</b> Gwendoline, <b>GAUDENECHÉ</b> Patrice, <b>JANTON</b> Joëlle, <b>MARY</b> Claude, <b>PAQUIEN</b> Lionel, <b>POUGET-MATHIEU</b> Régine, <b>RODRIGUEZ</b> Richard, <b>SAUREL</b> Nelly</p> <p><b>Absents excusés :</b> <b>DUC Bernard</b> (a donné pouvoir à DUC Gwendoline), <b>BRET</b> Vincent (a donné pouvoir à JANTON Joëlle), <b>ROLIN</b> Jérôme (a donné pouvoir à GAUDENECHÉ Patrice), <b>RONGY</b> Marie-Madeleine (a donné pouvoir à BESSON Isabelle), <b>MARION</b> Isabelle</p> <p><b>Absents :</b> <b>CARRERE</b> Alexandra</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> <b>BESSON</b> Isabelle</p>

### DÉLIB. N° 34 - 2024 OBJET : AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Valherbasse est éligible en 2024 à la subvention relative au produit des amendes de police pour des investissements de sécurité routière. Le montant forfaitaire de la subvention est de 2 534 €.

Le devis pour un « feu intelligent » d'un montant de 5110,00 € HT est présenté.

C'est un feu qui se met au vert si le véhicule respecte la vitesse autorisée.

Ce feu doit être positionné soit à 30 m d'un passage piéton, 100 % au soleil et sur une ligne droite de 150 m.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès des services du Conseil Départemental une subvention amendes de police, sur un montant total HT de 5110 €.
- **DIT** que cette subvention permettra d'améliorer la sécurité des administrés
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 13 mai 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

